

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux nuisances à la rue du Broeck.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Les problèmes vécus à la rue du Broeck ont, à plusieurs reprises, été soulignés par les habitants. Malgré diverses promesses, ces derniers considèrent toujours ces nuisances comme non résolues.

Ainsi, dépôts clandestins et décharges sauvages de matériaux de construction apparaissent régulièrement, et souvent aux mêmes endroits, sans véritable solution. Par ailleurs, les trottoirs largement dégradés participent à l'abaissement général de la qualité de vie du quartier.

Les riverains, au courant de mon interpellation, insistent avec beaucoup d'angoisse sur le risque d'inondations. Quelques interventions ont eu lieu mais elles paraissent aujourd'hui largement insuffisantes. Les riverains appréhendent grandement l'arrivée des prochains orages. Il est donc plus qu'important d'attirer attention du Collège sur le fait de s'assurer de l'enlèvement des déchets et gravillons se trouvant dans les bouches d'égouts.

Le Collège peut-il nous expliquer les mesures prises ou celles qu'il compte prendre pour améliorer l'entretien du quartier et afin de résoudre les problèmes chroniques de propreté pourtant de longue date identifiés ? Le Collège peut-il nous dire si des sanctions ont été prises à l'égard des responsables des dépôts ?

Ce quartier connaît différentes problématiques et mérite toute l'attention et la sollicitude du Collège.

Madame l'Echevine KAMMACHI donne la réponse suivante au nom de Monsieur L'Echevin NEUZY :

Mevrouw de Schepen KAMMACHI geeft lezing van het volgende antwoord op naam van de heer de schepen NEUZY:

Nous sommes conscients des problèmes rencontrés par les habitants et nous nous engageons à trouver une solution. Pour ce qui est de la qualité des trottoirs, nous sommes conscients que cette dernière fait défaut. Malheureusement, ce trottoir n'a jamais fait l'objet d'un entretien et cela depuis bien trop longtemps. Nous reprenons donc le dossier en main avec des ressources limitées. Nous avons en effet planifié un réaménagement qui sera mis en œuvre cette année. Le délai exact sera connu dès lors où l'intervention de « SIBELGA » sera connue. Nous attendons un retour de cette société. Mais, à priori, les travaux devraient débiter à l'automne 2023. En ce qui concerne la propreté et les dépôts clandestins récurrents ; le référant de quartier est mandaté pour passer tous les jours, ce qu'il fait consciencieusement, pour effectuer des fouilles régulières afin de pouvoir sanctionner lorsqu'il le faut.

G. VAN GOIDSENHOVEN espère que le Collège trouvera un certain nombre de solutions quant aux questions de propreté. Il lui demande de faire part aux services « Propreté publique » et « Entretien », mais aussi à « VIVAQUA » de l'angoisse extrêmement forte de la population quant au risque d'inondation. Cette dernière a l'impression qu'il n'y a pas, à ce jour, de réelles réponses structurelles à ce problème. La Commune peut toutefois intervenir sur les bouches d'égout. Il encourage le Collège à être particulièrement attentif à cela et à également prévoir une demande spécifique auprès de VIVAQUA pour analyser des solutions, comme un bassin d'orage, par exemple. Aujourd'hui, chaque printemps et été, les habitants

vivent dans l'angoisse permanente de voir leur maison inondée et progressivement pourrir. Il comprend évidemment leurs inquiétudes et leurs émotions.